



LES DECHETS INTERDITS POUR VOTRE POUBELLE !

Les piles, les batteries ou les ampoules : vous pouvez les recycler via des filières spécialisées. Il existe également de nombreux points de collecte dans les supermarchés.

Les médicaments périmés : ils doivent être rapportés en pharmacie, afin d'avoir l'**assurance**, qu'ils soient redirigés vers une filière de destruction spécialisée.

Les déchets d'équipements électroniques : il existe des filières dédiées pour ce type de déchet. Vous pouvez les ramener à un distributeur qui sera dans l'obligation de récupérer votre ancien appareil. Vous pouvez également en faire don à une association, le déposer dans une déchetterie ou dans des points collectes prévus à cet effet. Certains **opérateurs** mobiles récupèrent en boutique votre ancien téléphone pour le reconditionner.

Les huiles alimentaires : elles peuvent être jetées dans votre poubelle ordinaire en très petite quantité mais il est préférable de les déposer dans des points de collecte spécialisés.

Les huiles de moteurs et autres huiles de **vidange** : vous pouvez les jeter dans des points de collecte spécifiques ou bien chez un garagiste.

Les pneus : ils doivent être ramenés chez un garagiste ou en déchetterie. N'hésitez pas à **contacter** votre garagiste à l'avance pour être sûr qu'il reprend bien les anciens pneus.

En déposant vos déchets au bon endroit, vous contribuez à la protection de l'environnement.

Vous contribuez également au bon fonctionnement de vos installations municipales ainsi qu'à la sécurité des employés qui y travaillent.